



**MAIRIE  
DE VILLECRESNES**  
Place Charles de Gaulle  
94440 Villecresnes

**CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2012**

**DELIBERATION N°2012-031**

**CONCERTATION – DECLARATION DE PROJET PORTANT SUR L'INTERET  
GENERAL ET SUR LA MISE EN COMPATIBILITE DU PLU SUR LE SITE DU  
BOIS D'AUTEUIL**

***Etaient présents :*** M. Daniel WAPPLER, Maire, Mme Dominique CARON, M. Bernard STEIN, Mme Sylvie ZANOUNE, M. Didier FABRE, Mme Annie-France VIDON, Mme Agnès EKWE, M. Christian BRINDEAU, Adjoints, Mme Christine MEIGNIEN M. Didier GIARD, Mme Anne-Marie MARTINS, Mme Marie-Suzanne CHARLOT, Mrs Guy BRUNET, Stéphane RABANY, Mme Sonia JAIL, M. Stéphane DEYSINE, Mme Valérie LANDAIS, M. Jean-Claude MASSEY, Mme Dominique DEBICKI, M. William ROSTENE, M. Gérard GUILLE, Mme Jeannine MAILLET, M. Christian FOSSOYEUX

***Absents excusés***

*Monsieur Jean-René CULLIER DE LABADIE représenté par Monsieur Daniel WAPPLER,  
Monsieur Jean-Paul TEXIER représenté par Monsieur Stéphane RABANY,  
Monsieur Pierre LENTIER représenté par Monsieur Didier FABRE,  
Monsieur Pierre-Jean GRAVELLE représenté par Monsieur Gérard GUILLE,  
Madame Martine SJARDIN représentée par Madame Jeanine MAILLET,  
Mme Anne-Laure HIRON représentée par Monsieur Christian FOSSOYEUX.*

*Madame Agnès EKWE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.*

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2122-21 ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L 123-16, et R 123-23-1-b, L 300-6 ;

Vu l'article L 126-1 du code de l'environnement relatif aux enquêtes publiques portant sur un projet d'aménagement d'intérêt général ;

Vu la loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000 ;

Vu La loi du 25 mars 2009, dite loi de Mobilisation pour le logement et de lutte contre l'exclusion (MOLLE) et son décret d'application du 22 mars 2010 portant sur l'institution de la procédure de Projet Urbain Partenarial ;

Vu l'article L 126-1 du code de l'environnement relatif aux enquêtes publiques portant sur un projet d'aménagement d'intérêt général ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 20 janvier 2012 ;

Considérant les études à engager sur le périmètre du site du Bois d'Auteuil, lesquelles devront tenir compte des orientations suivantes :

- Un programme de logements comprenant 40 à 50% de logements sociaux
- Des activités économiques sur la surface à déterminer
- Un groupe scolaire de 15 classes avec les possibilités d'une extension ultérieure

- La mise en place d'infrastructures de déplacement et les modes de transports alternatifs
- La réalisation de tout le projet urbain devra répondre aux exigences et objectifs du développement durable par la mise en place d'une approche environnementale.

Vu la proposition de la Centrale de Création Urbaine de mener en partenariat avec la Ville, les propriétaires fonciers, les investisseurs-constructeurs un projet sur le « site du Bois d'Auteuil » ;

Considérant que ce projet doit donner lieu à une phase de concertation avec la population ;

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

**Par 23 voix pour et 6 abstentions,**

**Article 1 :** Décide de retenir le principe de la procédure de « déclaration de projet portant sur l'intérêt général et sur la mise en compatibilité des règles du PLU sur le périmètre délimité par le plan annexé à la présente délibération ».

**Article 2 :** Décide de fixer comme objectif de la concertation pour l'élaboration du projet urbain :

- La définition de la programmation immobilière compatible avec les objectifs économiques et sociaux
- la nature des équipements (école, crèche...) et travaux d'aménagements publics nécessaires pour répondre aux besoins des habitants,
- la réalisation de programmes immobiliers diversifiés et respectueux des objectifs de développement durable,
- les dispositions règlementaires nécessaires pour la mise en compatibilité des règles d'urbanisme au regard du projet urbain.

**Article 3 :** Décide d'organiser pendant toute la durée d'élaboration de ce projet :

- Au minimum deux réunions publiques de concertation
- Des ateliers thématiques avec la population

Fait et délibéré en séance les jour, mois, an susdits,

Pour copie conforme

Le Maire,

Daniel WAPPLER

